

Ce que le Canada doit faire à Cancun

Les demandes de Greenpeace

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par des phénomènes climatiques extrêmes et des records de températures qui sont une preuve de plus que les changements climatiques s'intensifient. Plus que jamais, le besoin se fait sentir au niveau international d'un accord sur le climat qui soit juste, ambitieux et juridiquement contraignant.

Pour éviter des bouleversements climatiques à grande échelle, l'augmentation des températures doit rester dans une limite d'1,5 degrés au-dessus des niveaux pré-industriels. Pour ce faire, des réductions massives des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers le monde sont nécessaires et celles-ci doivent être stabilisées à l'horizon 2015.

En la matière, le leadership incombe aux pays industrialisés qui, les premiers, doivent réduire drastiquement leurs émissions mais aussi fournir des financements pour aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à prendre le chemin d'une économie verte.

À Cancun, les gouvernements doivent poser les jalons d'un accord juridiquement contraignant afin qu'il puisse être conclu d'ici le prochain sommet sur le climat en Afrique du Sud fin 2011. L'immobilisme ou les obstructions de certains gouvernements dans les négociations internationales ne doivent pas empêcher que des progrès substantiels soient faits sur certains sujets de négociations.

Depuis 2006, le gouvernement conservateur freine toute avancée réelle dans les négociations internationales sur le climat. Sur les 38 pays industrialisés à s'être engagés à réduire leurs émissions de GES dans le cadre du protocole de Kyoto, le Canada est le seul à avoir indiqué qu'il n'avait pas l'intention de respecter ses obligations. Dans ce cadre, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 6% sous le niveau de 1990 d'ici 2012. Pourtant, en 2008, les émissions canadiennes étaient 30 % au-dessus des cibles du Canada dans Kyoto et le gouvernement n'a toujours pas de plan pour les réduire.

Les jalons d'un accord sur le climat

À Cancun, les gouvernements –incluant celui du Canada – doivent s'entendre sur certains sujets de négociations et ainsi poser les jalons d'un accord global sur le climat. Ils doivent :

1. S'entendre sur un objectif à long terme sur la hausse de la température mondiale

- La hausse de la température moyenne mondiale doit être bien inférieure à 2°C et cette limite devra être révisée à la lumière du fait qu'une augmentation d'1,5°C conduira à des dommages irréversibles à grande échelle. Cette révision devra se baser sur les données du 5^e rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et être finalisée d'ici 2015.

2. Comblent le fossé entre les cibles de réductions actuelles et la réalité climatique

- Les pays doivent reconnaître que les objectifs de réduction d'émissions de GES auxquels ils se sont engagés sont insuffisants et ne permettront pas, en l'état actuel des choses, d'empêcher de graves bouleversements climatiques. Les pays doivent s'accorder sur le fait que les engagements actuels conduiront à une augmentation des températures de 3°C et qu'ils doivent donc améliorer substantiellement leurs cibles de réduction de GES.
- D'ici le prochain sommet sur le climat fin 2011, il leur faut mettre en place un processus pour combler cet écart entre les mesures de mitigation actuelles et les mesures de mitigation nécessaires au maintien de la hausse des températures dans les limites précitées.

Le gouvernement canadien a fait sien l'objectif de 2°C lors du G20 en 2009, mais il refuse toujours de mettre en place les mesures de réductions d'émissions que le GIEC dit être nécessaires pour atteindre cet objectif, c'est-à-dire une réduction de 25 à 40% sous le niveau de 1990 d'ici 2020 dans les pays industrialisés. De plus, le Canada est le seul pays à avoir abaissé sa cible de réduction d'émissions suite à l'Accord de Copenhague, et n'a toujours pas de plan pour l'atteindre.

3. Établir un nouveau Fonds pour le climat pour les pays en développement

- À Cancun, un **nouveau Fonds** pour le climat doit être mis en place sous l'égide de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les parties doivent s'accorder sur certains de ses éléments clés (gouvernance, création d'un secrétariat indépendant, établissement de « fenêtres » au sein du fonds, principe d'accès direct, etc). Les pays devront également s'entendre sur un processus permettant d'élaborer d'ici le prochain sommet sur le climat les détails nécessaires à l'opérationnalisation du fonds.

Dans le cadre du Fonds pour le climat, le Canada a proposé de verser la somme de 400 millions de dollars (CAN) aux pays en développement en 2010. Le Canada doit s'assurer que toutes ses contributions financières pour le climat sont nouvelles et additionnelles par rapport à l'aide internationale qu'il fournit déjà aux pays en développement et qu'elles prennent la forme de dons plutôt que de prêts. Le Canada devrait aussi renouveler cette même contribution en 2011 et 2012 afin de sécuriser les financements à court terme dont les pays en développement ont besoin pour s'adapter aux changements climatiques.

4. Trouver des sources innovatrices de financements pour le climat

- Les pays doivent reconnaître le besoin de sources innovatrices de financement publics pour le climat, indépendantes des budgets nationaux. Ces sources devraient pouvoir contribuer substantiellement aux 100 milliards de dollars US que les pays développés ont promis de fournir aux pays en développement d'ici 2020 pour leur adaptation aux changements climatiques, la réduction de leurs émissions et la protection des forêts.

Le Canada s'est officiellement associé à l'Accord de Copenhague et, par là même, a soutenu le financement de 100 milliards de dollars aux pays en développement, mais il n'a pas encore dévoilé le montant de sa contribution au-delà de 2010. Selon l'Institut international du développement durable (IIDD), le gouvernement canadien fournit quelque 2.8 milliards de dollars de subventions à l'industrie pétrolière. Supprimer ces subventions et transférer ces sommes aux pays en développement pourrait constituer une des premières sources possibles de la contribution canadienne.

5. S'accorder sur un mécanisme de protection des forêts tropicales

- Les pays doivent s'entendre sur la mise en place d'un mécanisme à même de réduire les émissions causées par la déforestation dans les pays en développement et de protéger les forêts tropicales. Il devra être régi par un certain nombre de principes clés comme la protection de la biodiversité et le respect des droits des peuples indigènes et devra mettre en place un « volet forêts » dans le cadre du Fonds pour le climat.

Des progrès vers un accord juridiquement contraignant

À Cancun, les gouvernements – incluant celui du Canada – doivent s'entendre pour que les négociations internationales aboutissent fin 2011 à la COP 17 (Conférence des Parties) en Afrique du Sud à la conclusion d'un accord juridiquement contraignant. Dans le cadre de cet accord, les pays développés devront se doter de mesures de réductions d'émissions adéquates et ce, par l'intermédiaire d'un Protocole de Kyoto renforcé. Cet accord international devra également comprendre des mécanismes de conformité permettant de garantir le respect des engagements pris par les pays dans le cadre de l'accord et ce, tant du point de vue des réductions d'émissions que des financements aux pays en développement.

Les pays devront définir une cible collective de réduction d'émissions de GES et ensuite répartir équitablement les objectifs entre les pays. La répartition des financements aux pays en développement et la contribution fournie par chaque pays dans ce cadre devront être, elles aussi, opérées de manière équitable. En principe, tous les pays grands émetteurs de GES doivent être engagés dans un accord juridiquement contraignant, mais les gouvernements ne doivent pas se servir de l'immobilisme ou de l'absence de certains pour refuser de s'engager.

Plus d'informations : www.greenpeace.ca